

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 JUILLET 2024**  
**PROVISoire EN ATTENTE DE VALIDATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 9  
Membres présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Patrice CHAPPELLET, Geoffrey THOMAS, Lina NOVEL CATIN Clément JACQUEMmoz

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

**Ordre du jour**

1. Forêt : Demande de subventions auprès du département et auprès de SYLVACCTES
2. Convention d'achat d'eau au Syndicat des Eaux de la Rochette
3. Proposition d'adhésion à la Personne Morale Organisatrice « ACC Cœur de Savoie Energie »
4. Proposition d'adhésion aux contrats de vente d'électricité dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron »
5. Travaux pont de La Provenchère
6. Achat et vente de Parcelles  
Participation de Hugo BERNARD de l'ASDER pour présenter le projet photovoltaïque sur le hangar Communal  
Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité

**1. FORET : Demande de subvention auprès de SYLV'ACCTES (DELIB 2024.05.01)**

Le Maire rappelle le programme de travaux 2024 approuvé par délibération 2024.02.02 le 4 avril 2024 et précise qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024

La nature des travaux est la suivante : Plantation parcelle 18 sur 31.9 ha de 300 plants

Le montant estimatif des travaux est : 8016.00 euros HT

La totalité des dépenses est subventionnables à hauteur de 50% dans le cadre de financement Sylv'ACCTES

\* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 4008,00 euros

\* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : 4008.00 euros H.T

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention de Sylv'ACCTES

**2. FORET : Demande de subvention auprès du département (DELIB 2024.05.02)**

Le Maire rappelle que les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser sur les zones sinistrées de la forêt communale désignées ci-dessous des travaux de réhabilitation de ces espaces forestiers sinistrés :

Forêt communale de : LA TABLE

Parcelles : 16,22, 26

Surface ou linéaire à travailler : 2.5 Ha

Il présente le projet de terrassement envisagé et de mise en œuvre sur les parcelles sinistrées de la forêt communale puis le nouveau dispositif de financement du Conseil Départemental de La Savoie en faveur de la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature.

Les dépenses sont subventionnables et que le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour ces travaux est de 80 % (plafonné à 3.000 € /ha).

La somme totale des travaux proposés par l'ONF à la commune s'élève

- 4394.00 € H.T. et 795.00€ de maîtrise d'ouvrage soit un total de 5189.00€ H.T

Ainsi la subvention sollicitée est donc estimée à : 4151.00€ (80%) pour un reste à charge de 1038.00€ TTC.  
Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du SYLVACCTES

### **3. Convention d'achat d'eau au Syndicat des Eaux de la Rochette (DELIB 2024 05 03)**

Depuis 2005, le Syndicat des Eaux fournit l'eau potable au hameau des Curtets. Commune de la Table. Cette eau provient des sources des Quinquins et transite par les réseaux d'adduction provenant des sources du Gelon et traversant Etable (Valgelon la Rochette) et Rotherens.

Depuis les crues de l'été 2017, le captage d'eau du Champenet sur la commune de la Table, n'est plus en mesure d'assurer une desserte en eau suffisante et de qualité.

Un maillage de réseau a été créé en 2022 afin de palier à cette problématique. Cet ouvrage situé à la Provenchère permet de desservir les hameaux du Chef-lieu, Sous la Roche, les Verollets, les Fugains, le Mat, Aux Etelles, le Lonsemard, le Mollard, le Verdelle, le Tognet, l'Etraz, les Rochers, la Provenchère, le Defay, le Faud, l'Adrey, le Villard de la Table, les Boissards, via les sources des Quinquins au Bourget en Huile.

Une convention avec le fournisseur permettrait de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau entre la commune et le syndicat, notamment avec un prix au m3 de 1.28€ H.T pour 2023 et 1.40€ H.T pour 2024.

Le Maire présente la convention et propose d'approuver le document et de l'autoriser à signer

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le prix d'achat du m3 d'eau au Syndicat des Eaux de La Rochette

### **4. Proposition d'adhésion à la Personne Morale Organisatrice « ACC Cœur de Savoie Energie » (DELIB 2024.05.04)**

Début Avril 2024, la société SH de Chavort exploitant la centrale hydroélectrique de Chavort sur la commune de Montmélian (2 MW – 7 GWh) s'est rapproché de la commune de Montmélian pour envisager une opération d'autoconsommation collective à partir de son installation. Compte tenu de son expérience, la commune de Montmélian a orienté la société vers la Communauté de communes pour envisager cette opération.

Après plusieurs échanges, il est proposé de créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) permettant d'associer d'autres acteurs que la Communauté de communes et ses communes membres dans les projets d'autoconsommation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Cœur de Savoie et d'associer les moyens de production de la Communauté de communes Cœur de Savoie, de la société SH de Chavort et d'autres éventuels acteurs.

Cette PMO, dénommée « ACC CŒUR DE Savoie Energie » a été créée sous forme associative. Les membres fondateurs sont les deux collectivités initiatrices du projet, soit la Communauté de communes Cœur de Savoie et la Commune de Montmélian. Tout autre consommateur ou producteur seront membres actifs.

Chaque membre est représenté par un représentant désigné par l'organe délibérant.

Les statuts de l'association sont joints à la présente délibération.

L'assemblée générale constitutive a prévu une cotisation à zéro (0) €.

Les modalités de vente de l'électricité seront précisées par chaque fournisseur sous la forme d'un contrat spécifique.

Après délibération le conseil approuve à la majorité (1 abstention – Patrice Chappellet) la proposition d'adhésion à la personne morale organisatrice « ACC CŒUR DE SAVOIE ENERGIE »

### **5. Proposition d'adhésion aux contrats de vente d'électricité dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron » (DELIB 2024 05 05)**

Par courrier en date du 23 février 2024, la Direction Générale de l'Energie et du Climat a accordé une dérogation au critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective étendue en portant la distance séparant les participants les plus éloignés de l'opération de 2 à 10 kilomètres. Ainsi, au regard de cette dérogation et du périmètre défini, l'opération d'autoconsommation collective alimentée aujourd'hui par la centrale photovoltaïque de l'atelier du Héron (100 kWc – 120 MWh) couvre tout ou partie de 19 communes de Cœur de Savoie. Plus précisément sont concernées les communes de Betton-Bettonet, Bourget-en-Huile, Chamoux-sur-Gelon, Champ-Laurent, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, La Croix-de-la-Rochette, Hauteville, Le Pontet, Presle, Valgelon-La Rochette, Rotherens, Saint-Pierre-de-Soucy, La Table, La Trinité, Le Verneil, Villard-d'Héry, Villard-Léger et Villard-Sallet.

Fidèle à ses engagements en matière de transition énergétique, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est engagée dans un plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur ses équipements. Ces derniers mois, trois équipements de forte puissance ont été mis en service : l'ombrière de l'aire de co-voiturage de la Chavanne (500 kWc) sur la commune de la Chavanne, la centrale PV sur la toiture de l'atelier du héron (100 kWc) sur la commune de la Croix de la Rochette et la centrale PV sur la toiture de la recyclerie (36 kWc) sur la commune de St Pierre d'Albigny. D'autres installations sont en cours d'étude ou de réalisation : la Station d'épuration du Domaine sur la commune de Porte de Savoie (120 kWc), la Gendarmerie sur la commune de Montmélian (36 kWc)... Compte tenu de la forte puissance des moyens de production récemment mis en service au regard de la relative faible consommation des bâtiments inclus

dans les périmètres de l'autoconsommation, une étude a conclu à la pertinence d'ajouter d'autres sites consommateurs.

Les modalités de contractualisation de vente de l'électricité photovoltaïque depuis les installations de la Communauté de communes Cœur de Savoie sont définies dans les conditions générales et particulières de vente d'électricité votées par le conseil communautaire du 9 novembre 2023 (délibération N° 180-2023) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Prix : 150 € hors toutes taxes / MWh (soit un prix de 181 € TTC / MWh pour un tarif C5 au 30/10/2023)
- Indexation sur l'inflation INSEE à partir du 1 janvier 2025
- Durée de contrat indéterminée résiliable sans délai
- Facturation au semestre

Après délibération le conseil approuve à la majorité (1 abstention – Patrice Chappellet) la proposition d'adhésion au contrat de vente d'électricité dans le cadre d'autoconsommation collective « LE HERON »

## **6. Travaux Pont de La Provenchère (DELIB 2024 05 06)**

Le Pont de la Provenchère est un ouvrage identifié « 3U » (structure altérée avec risques à court terme) dans le cadre de l'étude réalisée dans le cadre du « Programme National Pont » portée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). L'ouvrage en maçonnerie est dans un très mauvais état structurel et nécessite des travaux de réparation pour assurer sa pérennité. Les principaux désordres sont les zones de lacunes et de disjointoiement important des maçonneries, combinés à une déficience d'étanchéité.

Les élargissements en béton armé sont en état moyen avec la présence de nombreux éclats de béton aussi bien sur les poutres, que les entretoises ou le hourdis.

La commune a missionné le bureau d'étude IOA pour étudier les solutions de réparation. Trois solutions techniques de réhabilitation du Pont Route de la Tovire sur le Gelon ont été identifiées :

### **- Solution n°1 : Réparation de l'ouvrage existant :**

1a : Réparation du tablier béton sans renfort de la voute (plus de circulation) :

Travaux estimés H.T	Risques identifiés	Etude et maîtrise d'œuvre	Total H.T
155 400,00 €	55 000.00€	46 170.00 €	256 570.00€

1b : Réparation du tablier béton et renfort béton projeté de la voute :

Travaux estimés H.T	Risques identifiés	Etude et maîtrise d'œuvre	Total H.T
175 680,00 €	55 000.00€	48 198.00€	278 878.00€

### **- Solution n°2 : Remplacement de la dalle d'élargissement avec réutilisation/confortement des piédroits**

2a : Remplacement du tablier béton, et ragréage simple de la voute (plus circulée)

Travaux estimés H.T	Risques identifiés	Etude et maîtrise d'œuvre	Total H.T
267 000,00 €	145 000.00€	57 630.00€	469 630.00€

2b : Remplacement du tablier béton, et renfort béton projeté de la voute

Travaux estimés H.T	Risques identifiés	Etude et maîtrise d'œuvre	Total H.T
276 000,00 €	145 000.00€	58 530.00€	479 530.00€

### **- Solution n°3 : Remplacement du pont par un ouvrage neuf.**

Travaux estimés H.T	Risques identifiés	Etude et maîtrise d'œuvre	Total H.T
427 170,00 €	65 000.00€	63 373.60€	555 543.60€

Pour la solution n°1a et 2a, la largeur de circulation est réduite, uniquement, au nouveau tablier mis en place (plus de circulation sur la voûte).

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la réparation de l'ouvrage existant avec réparation du tablier béton et renfort béton projeté de la voute (Solution 1b) pour un montant estimé à 278 878€ H.T soit 334 653.00€ T.T.C

## **7. Achats et vente de parcelles communales**

La commune a reçu une offre de don de terrains et plusieurs demandes d'achats qui sont exposées au conseil. Le Maire expose :

- M. Michel THIABAUD souhaite faire don à la commune de six parcelles dont trois enclavées dans la forêt communale. Le conseil municipal accepte le don de M. THIABAUD.
- M. Christian LEDIEU souhaite acquérir le chemin cadastré mitoyen à sa propriété au Villard de La Table. Le conseil n'est pas favorable à la cession de chemins ruraux
- M. Xavier LEVRAT souhaite acquérir le chemin cadastré mitoyen à sa propriété à La Provenchère . Le conseil n'est pas favorable à la cession de chemins ruraux
- M. Jean DAVID souhaite louer une parcelle communale aux Rochers. Avant toute décision, des conseillers se rendront sur place pour voir l'état de la parcelle concernée.

(Mme Chantal Perraz quitte temporairement la salle de conseil)

- M. PERRAZ Frédéric souhaite acquérir une parcelle de 23m2 « sous la Roche », après discussion. Il lui est demandé de faire une proposition d'achat

Les délibérations afférentes seront proposées lors du prochain CM

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **URBANISME**

#### **Déclaration préalable**

##### **DEPOSEE**

PLOTIAU Pascal	Les Barraques	Installation d'une piscine hors sol
DETROYAT Michel	L'Etraz	Construction d'un garage
LEVRAT Xavier	La Provenchère	Pose de deux vélux

#### **Permis de construire**

##### **DEPOT**

RAYMOND LARUINA Benjamin	Lonsemard	Construction d'un hangar abri voiture
--------------------------	-----------	---------------------------------------

##### **ACCORDE**

PERRAZ GUY	Le Défay	Modificatif permis 20G1006 pour réfection de toiture
------------	----------	--

#### **ARTIFICIALISATION DES SOLS ET BILAN URBANISME**

Il est demandé, aux autorités compétentes en matière de documents d'urbanisme (PLU, PLUi, et carte communale) de mesurer la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) et à en communiquer le rythme permettant de suivre la trajectoire de sa réduction.

Ainsi, le Maire doit présenter un rapport triennal sur l'artificialisation des sols qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, à savoir le 22 août 2024.

### **TRAVAUX**

#### **RESTAURATION DE LA PISTE FORESTIERE DE PREVIEUX**

Pour donner suite au rapport d'évènement des géotechniciens ont été consultés, seul KAENA a remis une offre. Le montant de la mission s'élève à 4 060.00 HT

L'étude géotechnique sera fournie aux Entreprises lors de la consultation.

La mairie étudie encore les possibilités de subvention de ce type de travaux.

#### **DEMOLITION VUILLERMET**

Les travaux de désamiantage sont terminés. Montant des travaux 15 000.00€ HT

Les travaux de démolition : en attente des disponibilités de l'entreprise Forestier

#### **HANGAR COMMUNAL**

Les travaux d'aménagement et de création d'une plateforme de stockage de matériaux sont en cours pour un montant estimé à 2.200€ H.T

#### **MUR DU CIMETIERE**

L'Entreprise Forestier a réalisé les travaux de confortement du mur de soutènement.

#### **REPOSITIONNEMENT DU CHEMIN DU VILLARD**

Une réunion sur le terrain est à prévoir avec la commune, l'entreprise et les propriétaires concernés.

## **PROJET D'EXTENSION SALLE DES FETES**

Une des possibilités pour la question du stockage du bois plaquette pour le chauffage du bâtiment pourrait être à côté du hangar communal, en prolongement du hangar à gravier.

## **RESEAU A.E.P. DES COTES**

Projet en attente du montant des subventions demandées.

## **DEFENCE INCENDIE**

Les capots verrouillables sont installés

Les reprises d'étanchéité de la cuve sont réalisées, remise en eau prochainement

## **AFFAIRES COMMUNALES**

### **BATIMENT DU VILLARD**

Suite au diagnostic énergétique réalisé pour le bâtiment du Villard par l'OPAC, celui-ci fournira un chiffrage des travaux à envisager par tranche.

### **ACCA LE CHAMPET**

À la suite des dernières élections le Bureau se compose de :

Président Geoffrey THOMAS

Vice-Président Michel FORAY

Trésorier René TISSOT

Secrétaire Grégory GIROUD

Le Conseil d'administration est composé de Daniel VEROLLET, Didier TROILLARD, Georges CHAMPLONG, Jean Pierre GUILLAUD, Lilian NOVEL CATIN

Des travaux d'entretien seront prochainement réalisés par L'ACCA. L'état et le linéaire des chemins entretenus sera transmis à la municipalité.

La chasse aux chevreuils sur le secteur de Lonsemard est ouverte depuis le 01 juin 2024

Ouverture de la chasse le 08 septembre 2024

### **CHEMIN DU BASSIN AU VILLARD**

Une réunion sur place avec les divers intervenants sera organisée prochainement.

### **REMBLAIEMENT PARCELLES COMMUNALES AUX LANDAZ**

Une visite sur site suite à mise en demeure de remettre en état est prévue prochainement

### **HAMEAU DE REPIDON**

Conformément au règlement de voirie, la voie « chemin des Lavanchies » doit être reprofilée. Les travaux devraient être réalisés à l'automne. Un poteau incendie et un poteau basse tension seront également déplacés.

Lors des visites réalisées afin de prévoir ces travaux, il a été constaté plusieurs constructions non déclarées dans le hameau. La commune va vérifier la conformité de ces bâtiments.

### **TRANSFERT DE COMPETENCES EAU**

Le transfert de la compétence eau à la communauté de communes Cœur de Savoie est toujours prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### **RELATIONS AVEC LA PAROISSE**

Le Maire a reçu le prêtre et le trésorier de la paroisse Saint Bruno. Lors de la visite de l'église, le mauvais état et le sous nombre de croix de consécration ont été constatés.

Un devis pour la réfection des 6 croix de consécration existantes et la réalisation de 6 croix de consécration manquantes a été fourni par Mme Isabelle Rosaz. Le montant des travaux s'élève à 7 200.00€ H.T. Le devis a été accepté par l'entreprise Forces Motrices du Gelon.

### **EMPLOI SAISONNIER**

Clément JAQUEMMOZ a été recruté par contrat pour accroissement temporaire d'activité, pour seconder l'employé communal pendant la période estivale.

### **FERMETURE DU SECRETARIAT**

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 1<sup>er</sup> août au 16 août pour congés annuels.

Prochain conseil municipal vendredi 20 septembre 2024 à 19h00.

La séance est levée à 21 heures 15

La Secrétaire de séance  
Claudine PERRIN



Le Maire  
Jean-François CLARAZ

